

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du mercredi 12 mars 2014



Présents : Nicole BAUMONT, Christian CARETTE,
Frédéric FERE, Isabelle GAGO, Denis JACOTOT,
Maryvonne KOJEOU, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU,
Pascal MIELLE., Maxime ROCHETTE, Jean-Luc ROYER,
Patricia THIBAUT,
Absente : Danielle VERMOT-DESROCHES.
Secrétaire : Maryvonne KOJEOU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Budget principal

Le compte administratif dressé par le Maire et le compte de gestion dressé par le Percepteur sont identiques. Ils donnent les résultats suivants :

- En fonctionnement : + 26 998.56 €
- En investissement : + 456 342.76 €

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat 2013 – budget principal

Les résultats cumulés (2012/2013) sont les suivants :

- En fonctionnement : + 121 551.65 €
- En investissement : + 566 256.68 €

Les restes à réaliser (investissement 2013 en cours de réalisation) sont les suivants :

- En dépenses : 1 371 496 €
- En recettes : 684 836 €

Le résultat 2013 est affecté comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 848.33 €
- Recettes d'investissement : 686 960 €

Budget lotissement

Le compte administratif dressé par le Maire et le compte de gestion dressé par le Percepteur sont identiques. Ils présentent les résultats suivants :

- En fonctionnement : +48 914.31 €
- En investissement : + 51 623 €

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat 2013 – budget lotissement

Les résultats cumulés (2012/2013) sont les suivants :

- En fonctionnement : + 193 826.07 €
- En investissement : - 730 €

Ils sont affectés comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 193 096.07 €
- Dépenses d'investissement : 730 €
- Recettes d'investissement : 730 €

Opération Cœur de village : bâtiment mairie

Le Conseil Municipal, 11 voix pour et une abstention, valide la dernière phase de l'opération Cœur de Village avec :

- Le réaménagement de la mairie et sa mise en conformité pour l'accessibilité aux handicapés,
- La réhabilitation du logement 1 rue de l'Ile avec mise en conformité pour l'accessibilité aux handicapés et son conventionnement,
- Le transfert du logement 4 rue de l'église au 1^{er} étage.

Des subventions seront demandées, à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au Conseil Régional au titre de l'opération Cœur de Villages, au Conseil Général au titre de l'aide à la pierre.

Achat de l'équipement pour la cuisine scolaire

Le Conseil Municipal accepte le budget de 23 553 € HT pour le mobilier de la cuisine afin de valider la subvention de 10 000 € obtenue de la part de notre députée Mme Keïra Bouziane.

Achat divers équipements – Salle du Vernois

Le conseil Municipal retient plusieurs devis :

- La société IRELEM pour une sono d'un montant HT de 7 999.36 €
- La société Parent pour des extincteurs d'un montant HT de 490 €
- La société SNJB pour une auto laveuse d'un montant HT de 1 952.38 €

Communauté de communes – modification des statuts

Le Conseil Municipal transfère la compétence « accueil de loisirs » pour le mercredi après-midi en période scolaire à la Communauté de Communes.

Convention avec le SMICTOM

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de vignettes supplémentaires pour les nouveaux arrivants, les personnes ayant changé de véhicule etc...

Conventionnement du F2 3 rue de l'Île

Le conseil municipal, afin d'obtenir la subvention du Conseil Général au titre du contrat « Ambitions Côte d'Or », autorise le Maire à signer une convention APL pour ce logement.

SITNA – modification des statuts

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts du SITNA qui n'aura aucune incidence financière sur la participation de la commune.

La séance se termine à 23 h.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour de l'élection municipale aura lieu dimanche 23 mars de 8 h à 18 h.

ATTENTION : IL Y A DES CHANGEMENTS POUR CE SCRUTIN

- **Le décret du 19 mars 2014 annule la règle qui obligeait les électeurs à présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter : donc, comme auparavant, seule la carte d'électeur sera demandée**
- **Vous ne pourrez voter que pour des personnes qui sont déclarées candidates**